

nationale sur le sida, c'est grâce à l'initiative du gouvernement fédéral et plus particulièrement à celle de l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social".

M. Beatty a manifesté son empressement à lutter contre cette maladie pour ainsi dire dès qu'il a été assermenté comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en février 1989. D'ailleurs, la création de notre Comité spécial est l'un des résultats de sa détermination. Au printemps de 1989, le Ministre a proposé à l'honorable député David MacDonald, C.P., de réunir un groupe de parlementaires intéressés à discuter des questions qui pourraient faire partie de la stratégie nationale sur le sida.

Ce groupe de parlementaires est vite devenu un comité non officiel composé de quelque vingt députés et sénateurs, issus des trois grands partis, et présidé par M. MacDonald. Au cours de leurs premières séances, les membres du Comité ont tenu des discussions privées et rencontré des membres du gouvernement. Ils se sont aussi réunis deux fois avec le Ministre. Au début de 1990, ils ont convenu de tenir des audiences publiques pour entendre les témoignages de spécialistes avant de formuler des recommandations au Ministre au sujet de l'élaboration d'une stratégie nationale. Dès le départ, le Comité s'est penché sur la question du sida sans parti pris, conscient que la lutte contre cette maladie dépasse toutes les allégeances politiques.

En mars et en avril 1990, le Comité parlementaire, comme on l'appelle maintenant, a tenu sept audiences publiques. Il a entendu les témoignages des conseillers du Ministère en la matière; de représentants de la Société canadienne du SIDA et de deux groupes qui en font partie, le Groupe d'action-SIDA et le Comité des personnes atteintes du VIH; de l'Association canadienne de santé publique; de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada; de la Société royale du Canada; du Conseil consultatif national sur le SIDA; d'un membre du Comité consultatif fédéral-provincial-territorial; du commissaire du Service correctionnel du Canada; ainsi que de hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.